

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-RENDU
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2020**

Présents	Absents
AUVRET Stéphane, BILLON Henri, BODILIS André, CANN Joël, CORNEC Nathalie, DONVAL Jean-Michel, GUEGUEN Marie-Laure, KERMARREC Bernard, LOIRE Carole, PHILIPPE Georges, PITON Jean Jacques, PITON Paul, POULIQUEN Gérard, SOUDON Chantal et VAILLANT Mickaël.	DONVAL Serge, FOUILLARD Marie-Claire (pouvoir à PHILIPPE Georges), LE GARREC NEGER Emmanuelle, LE STANC Jean-Luc, OLLIVIER Muriel (pouvoir à POULIQUEN Gérard) et PIZZETTA Jean-François.

Monsieur MENIL Thierry, comptable du trésor, assiste à la réunion.

ORDRE DU JOUR

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) - Subvention pour l'année 2020.

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry verse chaque année une participation financière aux frais de fonctionnement du RPAM pour le compte des communes de Ploudiry, La Martyre et Tréflévénez qui lui ont confié leur compétence enfance.

Le comité syndical décide d'allouer à l'Association Don Bosco, pour l'année 2020, une aide financière d'un montant maximum de 4 000,00 euros.

RIFSEEP – Complément indemnitaire annuel (CIA)

Le régime indemnitaire des agents prévoit

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise versée mensuellement (IFSEEP),
- Une indemnité liée à l'engagement professionnel, le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé annuellement au mois de mars (année n+1). Le montant est limité au plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

Au vu des entretiens professionnels des agents, le Président propose de fixer l'enveloppe annuelle du CIA à un montant de 2 340euros.

Animation été 2020 – Tarifs du sport été et des camps

L'opération Sport été :

Prestations	Tarif (base QF 1000) / enfant
Forfait semaine (4 jours)	40,00 €
Journée territoire SIPP	12,00 €
Journée extérieure ou avec un intervenant (sur le territoire SIPP)	18,00 €

Les camps

Prestations	Tarif (base QF 1000) / enfant	
	Montant /jour	soit
Camp de 3 jours <i>Pour les enfants de 6 ans</i>	23,00 €	69,00 euros
Camps de 5 jours <i>Pour les enfants de 7/9 ans et de 9/11 ans</i>		115,00 euros

Loyer des terres de Ti Ménez (commune de PLOUDIRY)

Dans le cadre du protocole d'accord signé le 8 juillet 2003 entre l'Indivision CAROFF et le Syndicat, ce dernier donne en location à Monsieur CAROFF Christian, sous le statut du fermage, les parcelles ci-après référencées :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
B	279	Mésiven	00ha 22a 52ca
B	798	Mésiven	03ha 87a 85ca
C	1	Ti Ménez	06ha 63a 57ca
C	2	Ti Ménez	00ha 01a 35ca
C	3	Ti Ménez	00ha 00ca 28ca
Surface totale			10ha 75ca 57a
Loyer annuel (Délibération n°9/2005 du 8 mars 2005)			650 €

Par courrier en date du 10 janvier 2020, Monsieur CAROFF Christian a souhaité mettre un terme à cette location au 1^{er} janvier 2020. Monsieur LE ROUX André, agriculteur à PLOUDIRY, est intéressé pour louer les parcelles citées ci-dessus.

Le comité syndical approuve la location des parcelles citées ci-dessus à Monsieur LE ROUX André aux conditions suivantes :

- Prix de la location : 90 euros/ha/an soit 968 euro/an.
- Pas de révision du prix.

Affectation des résultats de l'année 2019 au budget de l'année 2020

Le Président rappelle les résultats du compte administratif de l'année 2019 aux membres du comité syndical

	Montant en euros
Résultat de la section de fonctionnement	48 670,38
Résultat de la section d'investissement	- 58 107,67
Reste à réaliser en dépense d'investissement	- 13 163,00
Reste à réaliser en recettes d'investissement	155 790,00
Solde corrigé des RAR de la section d'investissement	84 519,33

Le déficit d'investissement étant couvert par le solde positif des restes à réaliser de cette même section, il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le comité syndical décide :

- De garder le résultat de la section de fonctionnement en fonctionnement au compte 002
- D'inscrire le déficit d'investissement au compte 001

Budget primitif de l'année 2020

Le Président fait état des dépenses d'investissement retenues lors des réunions préparatoires :

Article	Désignation	Montant
2051	JVS BOX Logiciel	1 400,00
21318	Rénovation de la salle de sport	19 500,00
2135	Aménagement des construction - Maison du Plateau	2 200,00
2158	Brosse pour l'autolaveuse	400,00
2182	Remorque plateau	5 000,00
2183	Matériel informatique (fixe et portable)	4 000,00
2184	Mobilier salle de sport	3 900,00
2188	Chauffe-eau (2)	1 800,00
	Aspirateur	200,00
	Tapis (sport)	3 000,00
Montant total des investissements		41 400,00

Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 941 000,00 euros.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 363 100,00 euros avec un déficit d'investissement reporté de 58 107,67 euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Transmission en Préfecture : 17 février 2020

Affichage le : 17 février 2020

Le Président,
Jean-Jacques PITON